

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de 12 logements sociaux situés au 29, 31 et 33 rue des Ecoles – précisions relatives à la délibération du 8 février 2024

Rapporteur : Isabelle Drancy

Lors de sa séance du 8 février 2024, le conseil municipal a accordé sa garantie d'emprunt à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour les travaux de réhabilitation de la résidence de la rue des Ecoles.

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat souhaite en effet signer un contrat de prêt consenti par la Banque des Territoires, en vue de financer cette réhabilitation.

Bien que l'offre de prêt émane de la Banque des Territoires, la Caisse des dépôts et consignations demande que la délibération adoptée vise expressément le groupe CDC.

Il est donc proposé au conseil municipal de préciser la délibération adoptée le 8 février pour intégrer cette modification.